

DECLARATION D'IDENTIFICATION

NOTICE EXPLICATIVE

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A TOUT DEMANDEUR

Mise à jour du 20/08/2026

LISTE DES AOC CONCERNEES

Le cahier des charges en vigueur de l'AOC concernée et ses éventuelles mises à jour sont disponibles auprès de l'ODG et sur le site Internet de l'INAO : www.inao.gouv.fr

AOC BANYULS	AOC BANYULS GRAND CRU	AOC BOUTENAC
AOC CABARDES	AOC CLAIRETTE DU LANGUEDOC	AOC COLLIOURE
AOC CORBIERES	AOC COTES DU ROUSSILLON	AOC COTES DU ROUSSILLON-VILLAGES
AOC FAUGERES	AOC FITOU	AOC GRAND ROUSSILLON
AOC GRES DE MONTPELLIER	AOC LA CLAPE	AOC LA LIVINIERE
AOC LANGUEDOC	AOC MALEPERE	AOC MAURY
AOC MINERVOIS	AOC MONTPEYROUX	AOC MUSCAT DE FRONTIGNAN OU FRONTIGNAN OU VIN DE FRONTIGNAN
AOC MUSCAT DE LUNEL	AOC MUSCAT DE MIREVAL	AOC MUSCAT DE RIVESALTES
AOC MUSCAT DE SAINT-JEAN-DE-MINERVOIS	AOC PICPOUL DE PINET	AOC PIC SAINT-LOUP
AOC RIVESALTES	AOC SAINT-CHINIAN	AOC TERRASSES DU LARZAC

DECLARATION D'IDENTIFICATION

NOTICE EXPLICATIVE

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A TOUT DEMANDEUR

Mise à jour du 20/08/2026

Tout opérateur (1) souhaitant intervenir pour tout ou partie dans la production, la transformation, l'élaboration ou le conditionnement d'un produit à appellation d'origine est tenu de s'identifier auprès de l'organisme de défense et de gestion (ODG) de l'appellation concernée en déposant une déclaration d'identification (DI) en vue de son habilitation prévue à l'article L641-5 du code rural et de la pêche maritime. (selon art. D644-1 du code rural et de la pêche maritime).

La déclaration d'identification vaut **demande d'habilitation**.

L'opérateur ne peut produire, revendre ou commercialiser un vin en appellation d'origine sans avoir au préalable obtenu son habilitation dans ladite appellation pour les activités mentionnées (3).

L'habilitation de l'opérateur est délivrée par l'organisme de contrôle agréé en cas de certification ou par l'INAO en cas d'inspection, après que ceux-ci se soient assurés de la capacité et de l'engagement de l'opérateur à respecter l'ensemble des exigences réglementaires prévues dans le cahier des charges homologué de l'appellation, et des dispositions du plan de contrôle ou d'inspection de l'appellation concernée.

L'habilitation reconnaît l'aptitude de l'opérateur à satisfaire aux exigences du cahier des charges du signe dont il revendique le bénéfice.

La décision d'habilitation (ou de refus d'habilitation) est délivrée dans un délai maximum de 6 mois à compter de la réception par l'ODG de la demande complète et conforme en cas de certification (organisme de certification), ou un délai maximum de 4 mois à compter de la réception par l'ODG de la demande complète et conforme en cas d'inspection (organisme d'inspection).

Ce document doit être rempli et complété avec attention. Il doit être impérativement accompagné des éléments indiqués pour chaque activité au chapitre « Description de l'outil de production ».

Il est établi **en double exemplaire** dont l'un est à retourner à l'adresse de l'ODG choisi par l'opérateur (Liste et coordonnées des ODG réceptionnaires en annexe I), **et l'autre à conserver par l'opérateur**.

La présente déclaration dûment remplie, accompagnée des pièces nécessaires, datée et signée est à retourner à l'ODG réceptionnaire pour l'appellation concernée ou tout ODG au choix de l'opérateur.

L'opérateur produisant ou mettant en œuvre plusieurs AOC figurant sur la liste ci-dessus peut ne déposer qu'une seule déclaration d'identification auprès d'un des ODG réceptionnaires.

Une déclaration d'identification est à remplir pour chaque établissement (site) (2), identifié par un numéro SIRET, d'une même entreprise. (1 numéro SIRET = 1 déclaration d'identification)

Toute modification concernant l'opérateur ou affectant la description de ses outils de production doit impérativement faire l'objet d'une information à l'ODG selon les dispositions du plan de contrôle ou d'inspection.

DECLARATION D'IDENTIFICATION

NOTICE EXPLICATIVE

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A TOUT DEMANDEUR

Mise à jour du 20/08/2026

Glossaire et indications :

- **Opérateur (6)** : toute personne, physique ou morale, qui participe effectivement aux activités de production, transformation (vinification / élaboration), élevage, conditionnement prévues par le cahier des charges de l'AOC considérée (article L642-.3 du code rural et de la pêche maritime).

Pour le secteur des vins bénéficiant d'une appellation d'origine, l'opérateur membre de droit est le déclarant de récolte au sens de l'article 407 du code général des impôts (article L644-5 du code rural et de la pêche maritime).

Les statuts de chaque ODG précisent selon les catégories d'activité de l'opérateur le type de membre pour l'appellation concernée (membre de droit, membre associé, ...).

- **Etablissement** : unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est exercée l'activité (magasin, atelier, entrepôt, ...).

Selon l'INSEE, l'entreprise est identifiée par un numéro SIREN à 9 chiffres et chacun de ses établissements par un numéro SIRET à 14 chiffres, dont les 9 premiers sont ceux du numéro SIREN de l'entreprise.

Voir site internet INSEE – Répertoire SIRENE : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/> ou via L'Annuaire des entreprises <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>

Attention : établir une déclaration d'identification par numéro SIRET

Catégories d'activité :

Définition des activités:

Nomenclature	Activité	Opérateur concerné
PR	Production de raisins	→ cultive des vignes et récolte des raisins en structure indépendante (cave particulière) → cultive des vignes et récolte des raisins en structure collective (cave coopérative) → cultive des vignes, récolte des raisins et vend les raisins à un tiers en vendange fraîche → élabore des moûts destinés à la vente à un tiers
V	Vinification	→ vinifie des moûts, qu'ils aient été élaborés ou non par l'opérateur, et élabore des vins.
E	Elevage	→ élève des vins (selon les dispositions indiquées dans le cahier des charges de l'appellation concernée).
F	Achat et vente de vins en vrac entre opérateurs habilités	→ activité de négoce, réalise une opération commerciale sur un vin en vrac revendiqué en appellation d'origine (achète puis revend un vin).
C	Conditionnement	→ conditionne des vins.

Appel à un prestataire de service (4) : une activité peut être réalisée en tout ou partie en prestation de service ; dans ce cas l'opérateur précise l'activité et l'appellation concernées par la prestation de service dans chaque fiche activité concernée.

Le contrôle des dispositions du cahier des charges et les suites éventuelles s'appliquent à l'opérateur pour les activités sur lesquelles il est habilité, que ce soit en propre ou en prestation de service.

Outil de production (5) : élément structurel (parcelle, variété, superficie, matériel, bâtiment, ...) et non lié aux pratiques annuelles, relatif aux conditions de production définies dans le cahier des charges de l'appellation.

DECLARATION D'IDENTIFICATION

NOTICE EXPLICATIVE

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A TOUT DEMANDEUR

Mise à jour du 20/08/2026

Documents de référence :

- Code rural et de la pêche maritime
- Cahier des charges homologué de l'appellation
- Plan de contrôle ou d'inspection de l'appellation approuvé par l'INAO (Dispositions de contrôle communes aux appellations viticoles et Dispositions de contrôle spécifiques au cahier des charges)
- Statuts de l'ODG concerné.

LISTE ET COORDONNEES DES ODG

Déclaration d'identification Notice explicative - Annexe I Mise à jour du 20/08/2026

AOC concernée	ODG de référence	Adresse contact identification	téléphone	mail
AOC Banyuls AOC Banyuls Grand Cru	Syndicat des vignobles de la Côte Vermeille	Mas Reig BP 75 66650 BANYULS SUR MER	06 70 86 16 77	contact@lesvigneronsurmer.com
AOC Boutenac	Syndicat de l'AOC Boutenac	Le Château 11200 BOUTENAC	04 68 27 73 00	syndicat@aoc-corbieres.com contact@cruboutenac.com
AOC Cabardès	Syndicat de l'AOC Cabardès	BP 4 11610 PENNAUTIER	04 68 24 93 42	contact@aop-cabardes.fr
AOC Clairette du Languedoc	Syndicat de défense de la Clairette du Languedoc	Adresse administrative : Mas de Saporta CS30030 34973 LATTES CEDEX	04 67 06 04 44	odg@languedoc-aoc.com
AOC Collioure	Syndicat des vignobles de la Côte Vermeille	Mas Reig BP 75 66650 BANYULS SUR MER	06 70 86 16 77	contact@lesvigneronsurmer.com
AOC Corbières	Syndicat Général de l'AOC Corbières	Le Château BP 1 2 bis, Chemin de l'Allée 11200 BOUTENAC	04 68 27 73 00	syndicat@aoc-corbieres.com slaplaza@aoc-corbieres.com
AOC Côtes du Roussillon AOC Côtes du Roussillon Villages et toutes dénominations	Syndicat de défense des AOC Côtes du Roussillon et Côtes du Roussillon Villages	Maison des Vignerons 19 Avenue de Grande Bretagne BP 649 66006 PERPIGNAN CEDEX	06.88.38.98.21	mv@maisondesvignerons66.fr
AOC Faugères	Syndicat de l'AOC Faugères	143 Route de Pézenas 34600 FAUGERES	06 79 55 35 36	contact.odg@faugeres.com
AOC Fitou	Syndicat de l'AOC Fitou	37 bis avenue de la Mer 11480 LA PALME	04 68 40 42 70	contact@fitouaoc.com
AOC Grand Roussillon	Syndicat de défense de l'AOC Rivesaltes et Grand Roussillon	Maison des Vignerons 19 Avenue de Grande Bretagne BP 649 66006 PERPIGNAN CEDEX	06.88.38.98.21	mv@maisondesvignerons66.fr
AOC Grés de Montpellier	Syndicat de l'Appellation d'origine « Grés de Montpellier »	Adresse administrative : Mas de Saporta CS30030 34973 LATTES CEDEX	04 67 06 04 44	odg@languedoc-aoc.com
AOC La Clape	Syndicat des vignerons de La Clape	Adresse administrative : Mas de Saporta CS30030 34973 LATTES CEDEX	04 67 06 04 44	odg@languedoc-aoc.com
AOC La Livinière	Syndicat Minervois-La-Livinière	35 Quai des Tonneliers 11200 HOMPS	04 68 27 80 00	minervois@cru-minervois.com
AOC Languedoc, et toutes dénominations	Syndicat de l'AOC Languedoc	Mas de Saporta CS30030 34975 LATTES Cedex	04 67 06 04 44	odg@languedoc-aoc.com
AOC Malepère	Syndicat de l'AOC Malepère	Maison des Terroirs Domaine de Cazes 11240 ALAIGNE	04 68 27 80 00	contact@aop-malepere.fr

LISTE ET COORDONNEES DES ODG

Déclaration d'identification **Notice explicative - Annexe I** **Mise à jour du 20/08/2026**

AOC concernée	ODG de référence	Adresse contact identification	téléphone	mail
AOC Maury	Syndicat de défense de l'AOC Maury	Adresse administrative : Maison des Vignerons 19 Avenue de Grande Bretagne BP 649 66006 PERPIGNAN CEDEX	06.88.38.98.21	mv@maisondesvignerons66.fr
AOC Minervois	Syndicat du Cru Minervois	35 Quai des Tonneliers 11200 HOMPS	04 68 27 80 00	minervois@cru-minervois.com
AOC Montpeyroux	Syndicat de l'AOC Montpeyroux	Adresse administrative : Mas de Saporta CS30030 34973 LATTES CEDEX	04 67 06 04 44	odg@languedoc-aoc.com
AOC Muscat de Frontignan	Syndicat de défense du Muscat de Frontignan	Cave coopérative du Muscat 14 avenue du Muscat BP 136 34112 FRONTIGNAN CEDEX	04 67 48 12 26	odgmdf34@outlook.fr
AOC Muscat de Saint Jean de Minervois	Syndicat des Producteurs de Muscat de Saint Jean de Minervois	35 Quai des Tonneliers 11200 HOMPS	04 68 27 80 00	minervois@cru-minervois.com
AOC Muscat de Lunel	Association des Producteurs du Muscat de Lunel	Adresse administrative : Mas de Saporta CS30030 34973 LATTES CEDEX	04 67 06 04 44	odg@languedoc-aoc.com
AOC Muscat de Mireval	Syndicat de défense du Muscat de Mireval	Adresse administrative : Mas de Saporta CS30030 34973 LATTES CEDEX	04 67 06 04 44	odg@languedoc-aoc.com
AOC Muscat de Rivesaltes	Syndicat de défense de l'AOC Muscat de Rivesaltes	Maison des Vignerons 19 Avenue de Grande Bretagne BP 649 66006 PERPIGNAN CEDEX	06.88.38.98.21	mv@maisondesvignerons66.fr
AOC Picpoul de Pinet	Syndicat de l'AOC Picpoul de Pinet	Adresse administrative : Mas de Saporta CS30030 34973 LATTES CEDEX	04 67 06 04 44	odg@languedoc-aoc.com
AOC Pic Saint-Loup	Syndicat de Défense de l'AO Pic Saint-Loup	Adresse administrative : Mas de Saporta CS30030 34973 LATTES CEDEX	04 67 06 04 44	odg@languedoc-aoc.com
AOC Rivesaltes	Syndicat de défense de l'AOC Rivesaltes et Grand Roussillon	Maison des Vignerons 19 Avenue de Grande Bretagne BP 649 66006 PERPIGNAN CEDEX	06.88.38.98.21	mv@maisondesvignerons66.fr
AOC Saint-Chinian, et toutes dénominations	Syndicat de défense des vins d'AOC Saint-Chinian	Maison des Vins 1 avenue Charles Trénet 34360 ST CHINIAN	04 67 38 11 69	technique@saint-chinian.com
AOC Terrasses du Larzac	Syndicat de l'AOC Terrasses du Larzac	Adresse administrative : Mas de Saporta CS30030 34973 LATTES CEDEX	04 67 06 04 44	odg@languedoc-aoc.com